

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION



Inscriptions

Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives et prioritaires. Toutefois en raison du nombre limité de places, l'enregistrement des inscriptions se fera à la date de la réception du bulletin et du règlement. Si capacité d'accueil atteinte, placement sur liste d'attente.

Annulation

Toute demande d'annulation doit être notifiée **par écrit** à l'Ecole des Avocats du Grand-Ouest, et lui parvenir **au plus tard 8 jours** avant le début des travaux de l'Université d'Eté.

Pour toute annulation effectuée moins de 8 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire, l'Ecole des Avocats conservera l'intégralité des droits versés.

Organismes collecteurs et prise en charge

Votre stage peut être pris en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue (FIF-PL (www.fifpl.fr), OPCA-PL (www.opcapl.com)). Il vous appartient d'en faire la demande auprès de l'organisme auquel vous êtes rattaché.

N° de référencement de l'EDAGO : 533 504 789 35

Attestation de suivi de formation

Elle vous sera adressée à l'issue de l'Université d'Eté, sous réserve d'avoir signé les feuilles d'émargement (matin **et** après-midi).



BULLETIN D'INSCRIPTION UNIVERSITÉ D'ÉTÉ LA BAULE

Mercredi 26 - Jeudi 27 - Vendredi 28 Août 2009
à La Baule (44)
au Palais des Congrès Atlantia

Ce bulletin est téléchargeable sur notre site : www.ecoleavocatsgrandouest.org



Bulletin d'inscription

à retourner à l'École des Avocats du Grand-Ouest – Service Formation Continue
Campus de Ker Lann – CS 67224 – 35172 BRUZ Cédex
POUR LE 25 JUILLET 2009 AU PLUS TARD

Nom : Prénom :
Qualité :
Adresse :
tél. prof. port. mail. fax
pour Avocat préciser le Barreau :

s'inscrit à l'Université d'Été organisée à La Baule

EN DROIT DES PERSONNES

et participera aux travaux :

- du Mercredi 26 Août 2009 sur LA FILIATION
- du Jeudi 27 Août 2009 sur L'ADOPTION
- du Vendredi 28 Août 2009 sur LA FISCALITE PATRIMONIALE
DU CHEF D'ENTREPRISE

et joint un chèque de € à l'ordre de l'EDAGO

Tarifs :

- * 1 journée : 150 € TTC
- * 2 journées : 280 € TTC
- * 3 journées : 400 € TTC

EN DROIT DE L'ENTREPRISE

et participera aux travaux :

- du Mercredi 26 Août 2009 en DROIT SOCIAL
- du Jeudi 27 Août 2009 en DROIT DES SOCIETES
- du Vendredi 28 Août 2009 sur LA FISCALITE PATRIMONIALE
DU CHEF D'ENTREPRISE

et joint un chèque de € à l'ordre de l'EDAGO

- * 1 journée de travaux = 7 heures de formation validées
- * 2 journées de travaux = 14 heures de formation validées
- * 3 journées de travaux = 21 heures de formation validées

Les droits d'inscription comprennent : l'accès aux travaux, les supports, les accueils-café et pauses, les déjeuners servis sur place + le cocktail dînatoire du mercredi 26 août à partir de 19h00.

Merci de nous confirmer votre présence au cocktail : oui non

Pour les accompagnants au cocktail dînatoire (28 €) : nombre d'accompagnant(s) : x 28 € =€.